

PROGRAMME
FORMATION CONTINUE organisée par le **CNEAF**

■■■ LA SINISTRALITE DE DEMAIN
Accueillir le changement ; la posture de l'expert architecte

Jeudi 05 et Vendredi 08 OCTOBRE 2023
Centre Pompidou-Metz à METZ, 1 parvis des DROITS DE L'HOMME

Fidèle à sa mission statutaire de formation continue, le CNEAF organise son 53e congrès annuel. Il invite tous les acteurs de la construction et du droit qui lui est appliqué à y participer : entrepreneurs, maîtres d'ouvrages, étudiants, architectes, ingénieurs, experts de Justice, avocats et magistrats. Les intervenants, meilleurs spécialistes de disciplines complémentaires partagent leurs connaissances et croisent leurs regards sur une problématique posée et liée à l'expertise dans le domaine de la construction.

En 2022, les experts architectes se sont interrogés sur les nouveaux matériaux. Ils ont découvert ou revisité des réponses inattendues ou oubliées. Ils ont considéré des constructions et des aménagements adaptés aux variations climatiques, à un environnement mouvant, à une biodiversité bouleversée <https://cneaf.fr/52eme-congres-enjeux-climatiques-architecture-toulouse/>.

Cette année, lors de cette formation, nous nous interrogerons sur les identités, les états d'esprit, les points de vue, les liens techniques et professionnels, les statuts sociaux, ... La question des conséquences du changement sur les critères de responsabilité des acteurs de la construction et de l'architecte -dont l'éthique consiste à rendre le monde habitable- sera posée.

PROGRAMME 1 ^{er} jour	Avec les interventions de :
<p>JEUDI 05 OCTOBRE 2023 _____ Accueil à partir de 13h15</p> <p>OUVERTURE DU CONGRES INTRODUCTION ; Aborder les nouvelles sinistralités et accueillir le changement</p> <p>PRESENTATION du Centre Pompidou-Metz</p>	<p>Philippe WITT, Architecte expert, Président du CNEAF</p> <p>François LIERMANN Architecte, Président du CROA Grand Est</p> <p>Jean de GASTINES, co- Architecte du Centre Pompidou-Metz</p>
<p>JEUDI 05 OCTOBRE 2023 _____ 14h - 18h</p> <p><i>En regard des postures d'écologie et de frugalité, de décroissance, de développement durable, un nouveau paradigme est à inventer, une éthique à affirmer</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Architecture et écologie / frugalité et futur : La frugalité en architecture ; principales ressources inépuisables et solutions naturelles aux crises systémiques ? Concrètement, comment agir ? • Une nouvelle sinistralité / facteurs de risques et nouveaux acteurs du litige : Réduction des émissions de carbone et protection de la ressource en matières premières ; recours au réemploi, matériaux biosourcés, analyse du cycle de vie du bâtiment (ACV) et favoris de la RE 2020 • Le bureau de contrôle comme facilitateur : Examiner les « possibles » • L'alternative naturelle, potentiel technique d'une autre mise en œuvre : premiers retours d'expériences 	<p>LES ATELIERS d'OUVERTURE pour une durée de 4h</p> <p>François LIERMANN Architecte, AMO et maîtrise d'œuvre, Président du CROA Grand Est</p> <p>Benjamin MAILLARD Responsable de service « SINISTRES HAUTS RISQUES FINANCIERS » à la MAF</p> <p>François BRUN Contrôle technique de la construction, ingénieur généraliste</p> <p>Alexandra LEBERT Directrice des actions stratégiques recherche « bâtiments & villes face au changement climatique » & « économie circulaire & ressources pour le bâtiment » au CSTB</p>

PROGRAMME

FORMATION CONTINUE organisée par le **CNEAF**

■■■ LA SINISTRALITE DE DEMAIN

Accueillir le changement ; la posture de l'expert architecte

Jeudi 05 et Vendredi 07 OCTOBRE 2023

Centre Pompidou-Metz à METZ, 1 parvis des DROITS DE L'HOMME

PROGRAMME 2 ^{ème} jour		Avec les interventions de :
<p>VENDREDI 06 OCTOBRE 2023 _____ 8h30 - 13h00</p> <p><i>Depuis la conception jusqu'à la réalisation des ouvrages, l'architecte et l'expert architecte ne peuvent ignorer les évolutions et nouveautés (réglementations, technologies, recyclage et production, types de matériaux, ...). De quelle(s) façon(s) apprécier la pertinence des pratiques de mise en œuvre et d'usage au regard des enjeux environnementaux ?</i></p> <p><i>Comment les intégrer dans des opérations de rénovation ou de remise en état suite à un sinistre plutôt que refaire à l'identique ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • VENTILATION NATURELLE ; concevoir et être conforme • URBANISME ET CONSTRUCTION ; construire écologique, artificialisation des sols et ZAN • PRESCRIPTIONS & EXPERIMENTATIONS ; productions et contraintes locales • OBSOLESCENCE & USURE ; usages, maintenance, entretien 	<p>4 ATELIERS pour une durée de 4 h</p> <p>Jean-Luc COLLET Architecte – Formateur</p> <p>Maître SOLLERS COUTEAU Avocat</p> <p>François BRUN Contrôle technique de la construction, ingénieur généraliste</p> <p>Philippe ESTINGOY Directeur Agence Qualité Construction – AQC</p>	
<p>VENDREDI 06 OCTOBRE 2023 _____ 14h20 -17h30</p> <p><i>En amont et au-delà du chantier, en terme de recherche de responsabilités, la construction de l'ouvrage reste le maillon faible d'un processus qui englobe jusque et y compris la gouvernance, la maîtrise d'ouvrage, l'AMO, le contrôle, la maîtrise d'usage (AMU) et la maintenance : quels changements (structures, lois, procédés et autres moyens) face aux impacts environnementaux et aux litiges nés ou à naître ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT : impacts des lois sur le CCH, pôles régionaux spécialisés, • PROCEDES INNOVANTS DANS LA CONSTRUCTION ; impacts et risques du changement • REGLEMENT DU LITIGE ; expertise et place de la médiation • Avis, Synthèse et Conclusions Réflexions et prospectives Synthèse des interventions de la formation et conclusions 	<p>3 ATELIERS, SYNTHESE & CONCLUSION pour une durée de 3 h</p> <p>Maître Marie-Ange SANCHEZ Avocat</p> <p>Cyrille CHARBONNEAU Professeur ICH- docteur en droit - Avocat associé</p> <p>Christel EBNER Directrice, observatoire & évaluation des risques des procédés innovants dans le bâtiment Agence Qualité Construction – AQC</p> <p>Jean-François ZEDDA Conseiller référendaire à la Cour de cassation</p>	

DUREE TOTALE DE LA FORMATION : 11h00

Collège National des Experts Architectes Français

N° SIRET : 309 420 792 000 74. APE : 9499 Z

C/o Société Française des Architectes – 247 rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

Le CNEAF est certifié QUALIOP1 n°2103050.2